

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
SECRETARIAT GENERAL
Direction des Séances
Division des plénières

SESSION ORDINAIRE
DE SEPTEMBRE 2024
(1^{ère} S.O)

PROCES-VERBAL N° 08 DE LA SEANCE PLENIERE
DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom left corner of the page.

Palais du peuple

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

I. DE LA REPRISE

La séance, suspendue le jeudi 07 novembre courant, est reprise ce mardi 12 novembre 2024, à 13 heures 42 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 80 membres sont présents.
- 12 membres sont excusés.
- 09 membres sont absents.

Il s'agit de :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------|
| 1. ESSIMBA BALUWABOLEA Bienvenu | 6. MASHATA KAYEMBE Célestin |
| 2. IDI TABANI Zakaria | 7. MUNTUABU LUKUNA LUABEYA Jean |
| 3. ISENGE NDELO BOBOKEKA Corneille | 8. MUYA MUBOYAYI Clément |
| 4. KAPENDA KASUKU Justin | 9. NGALAMULUME BAKAKENGA Joseph |
| 5. KAYALA NINGA Renabelle | |

- 08 Sièges à pourvoir.

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le Président annonce un ordre du jour comprenant les deux points suivants :

1. **examen et adoption du projet de loi sur la reddition des comptes de l'exercice 2023**
2. **examen et adoption du projet de loi de finances rectificatives de l'exercice 2024**

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Président fait introduire, dans la salle, Monsieur Aimé BOJI SANGARA et Monsieur Doudou FWAMBA LIKUNDE LIBOTAYI, respectivement Ministre d'Etat, Ministre du Budget et Ministre des Finances, invités conformément à l'article 130 alinéa 2 du Règlement intérieur.

Avant l'examen des deux projets de loi, l'Assemblée plénière adopte la motion incidente de la Sénatrice Vicky KATUMWA MUKALAY demandant la mise à la disposition des Sénateurs du Rapport de la Cour des comptes avant l'examen du projet de loi sur la reddition des comptes.

Elle adopte, ensuite, la motion d'ordre du Sénateur MPANDA KABANGU José exigeant l'examen du projet de loi portant reddition des comptes avant celui du projet de loi rectificative des finances de l'exercice 2024.

Sur ce, le Président libère les membres du Gouvernement et suspend la séance.

Il est 14 heures 37 minutes.

Fait à Kinshasa, le 12 novembre 2024.

La Rapporteuse,
Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA

Le Président,
Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE